Délibération n° 050626-05

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260605-050626_05-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 5 juin 2026

Date de convocation : **28 mai 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **9 juin 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **16** – Votants : **19**
Présents : Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Mélanie LAUTRIDOU, Joël GESRET, Valérie LEON, Didier DELOURME, Céline PERIAULT, Yvon THOMAS, Charline BONFILS, Stéphane CORDIER, Jeanine BIARD, Yvonnick MENIER, Séverine SIGNARD, Bruno TRONEL, Gaëlle LOMINE, Frédéric DESCHAMPS.
Absents excusés avec procuration : Mme Adeline KAUPP donne procuration à M. Frédéric DESCHAMPS, M. Baptiste BOUGIS donne procuration à Mme Sandrine REHEL, M. Benoit ROLLAND donne procuration à Madame Mélanie LAUTRIDOU.
Secrétaire de séance : M. Joël GESRET
Mme Cécile GUILLOUET, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

Requalification de la rue des Rouairies, du parvis de la mairie et de deux voies communales – Fonds vert « Renaturation des villes et villages » – Annule et remplace la délibération n° 030625-01

***Vu** la délibération n° 270325-10 du 27 mars 2025, approuvant le Budget Primitif 2025, dans lequel est inscrit la dépense relative aux études pour la requalification urbaine de la rue des Rouairies et du parvis de la Mairie,*
***Vu** la délibération n° 030625-01 du 3 juin 2025, approuvant le projet présenté, validant le plan de financement présenté et sollicitant une aide au titre du Fonds Vert « Renaturation des Villes et Villages »,*
***Vu** la délibération n° 030725-01 du 3 juillet 2025, sélectionnant les agences AGAP et ECR Environnement Ouest pour la mission de maitrise d'œuvre du marché de requalification de la rue des Rouairies, du parvis de la mairie et de deux voies communales,*
***Vu** la délibération n° 260226-09 du 26 février 2026, approuvant le Budget Primitif 2026, dans lequel est inscrit la dépense relative aux dépenses (Maitrise d'œuvre et travaux) pour la requalification urbaine de la rue des Rouairies, du parvis de la Mairie et de deux voies communales,*

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le 3 juin 2025, une demande de subvention a été déposée au titre du Fonds Vert. Toutefois, en raison du calendrier tardif de démarrage des travaux, cette demande n'a pu aboutir. Il convient donc aujourd'hui de présenter une nouvelle demande de financement.
Le projet de requalification de la rue des Rouairies et du parvis de la Mairie est issu du travail mené entre 2023 et 2025 dans le cadre de l'élaboration du plan guide communal (Étude urbaine).

Cette opération vise prioritairement à renaturer les espaces publics, notamment par des actions de désimperméabilisation des sols, tout en mettant en place une gestion raisonnée des eaux pluviales.

Ces enjeux ont été pleinement intégrés par le maître d'œuvre dans l'avant-projet.

Ce projet d'aménagement favorise ainsi la biodiversité et les solutions de gestion durable des ressources, afin de créer un espace résilient, convivial et respectueux de l'environnement.

L'opération sera réalisée en deux phases et s'échelonnera sur plusieurs années.

Au regard des projets éligibles au Fonds Vert, la commune de Plélan-le-Petit souhaite candidater au titre de la mesure « Renaturation des villes et des villages ».

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260605-050626_05-DE

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Objet	Montant HT	%
Dépenses éligibles		**Aide publique sollicitée**		
Travaux de renaturation	1 856 145 €	Fonds Vert « Renaturation des Villes et Villages »	649 651 €	24%
Total dépenses éligibles	**1 856 145 €**	**Total Aide publique sollicitée**	**649 651 €**	**24%**
Dépenses non-éligibles		**Autofinancement**		
Etudes	11 495 €	Fonds propres	1 204 298 €	46%
Travaux réseau eaux pluviales	340 000 €	Emprunt	800 000 €	30%
Déplacement coffret électrique	87 330 €	**Total Autofinancement**	**2 004 298 €**	**76%**
Rénovation éclairage public	236 529 €			
Honoraires maitrise d'œuvre	102 450 €			
Aléas	20 000 €			
Total dépenses non-éligibles	**797 804 €**			
Total dépenses	**2 653 949 €**	**Total recettes**	**2 653 949 €**	**100%**

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR,

- **Approuvent** le projet présenté ci-dessus,
- **Valident** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **Solliciter** une aide au titre du Fonds Vert « Renaturation des Villes et Villages »,
- **Autorisent** Monsieur Philippe GELARD, le Maire, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la Commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **09/06/2026**
De son affichage en mairie le **09/06/2026**

MAIRIE DE PLÉLAN-LE-PETIT (Côtes d'Armor)

Le Maire, **Philippe GELARD**

MAIRIE DE PLÉLAN-LE-PETIT (Côtes d'Armor)

Le secrétaire, **Joël GESRET**

Pour expédition conforme

MAIRIE DE PLÉLAN-LE-PETIT (Côtes d'Armor)

Le Maire, **Philippe GELARD**